



durées de conservation en pratique

Tout professionnel gérant les documents d'une institution publique ou privée se doit d'élaborer un tableau de gestion en intégrant les durées de conservation. Vous trouverez dans les pages ci-après les tableaux de onze fonctions et secteurs, fondés sur le recensement des durées légales de conservation issues des textes en vigueur.

Ces tableaux se placent en application de la norme Iso 15489 sur le records management. À côté d'aspects traditionnels de gestion des documents, ils en incluent d'autres, tels le support recommandé, la valeur et le statut du document. La valeur est soit primaire – administrative, fiscale, judiciaire – soit secondaire – probante, patrimoniale. Le statut est vital, important, utile ou non essentiel.

Tous les documents n'ont pas pour sort final la destruction. Certains ont vocation à être conservés pour une durée supérieure à la durée légale, voire de façon illimitée. Il s'agit des documents vitaux, c'est-à-dire irremplaçables, retraçant l'activité économique de l'organisation depuis sa création et dont la disparition serait dommageable à son fonctionnement. Ce sont par exemple les statuts de la société ou les procès-verbaux des assemblées générales.



Michel Remize

D'autres documents revêtent une valeur historique et sont susceptibles d'intéresser les chercheurs ou les historiens : documents témoins de la vie de l'organisation, de ses métiers, de ses activités et de ses mutations. Leur conservation obéit à une démarche patrimoniale. Mais ils peuvent aussi être exploités à travers une exposition ou une autre opération de communication.

Une grille de lecture détaillée précède ces tableaux. ■

Michel Remize

[Responsable de la collection Guides Pratiques]

sommaire

02 Conservation et destruction. Lucie Chauvé

03 Prescription civile et durée de conservation. Philippe Ballet. Avocat, cabinet Alain Bensoussan

06 Données personnelles : une gestion bien encadrée. Philippe Ballet

10 Un statut juridique pour les archives publiques électroniques. Philippe Ballet

11 Index des tableaux de gestion et durées de conservation

11 Grille de lecture des tableaux de gestion

13-67 Tableaux de gestion et durées de conservation

69 Sources

± remerciements

Ce supplément sur les tableaux de gestion et durées de conservation a été réalisé dans le cadre d'un **partenariat avec le cabinet Alain Bensoussan**, spécialisé dans le droit des technologies avancées. Nous remercions particulièrement Philippe Ballet, avocat, pour son expertise et son amical soutien.

→ www.alain-bensoussan.com

nous faisons les guides pratiques Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 5531 9230
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com

contacts e-mail
prenom.nom@archimag.com

rédaction
directrice de la rédaction
Louise Guerre

directeur de la publication
Pierre Fuzeau

rédacteur en chef
Michel Remize

secrétaire de rédaction
Julio Arias-Arranz

rédacteurs
Philippe Ballet, Lucie Chauvé

site web, newsletter
Guillaume Nuttin

conception graphique,
suivi de fabrication
Julio Arias-Arranz, Arnoct

maquette
Julio Arias-Arranz, Karine Cohen

directrice de la publicité
Leïla Awad
01 55 31 92 35

responsable marketing
et communication
Nathalie Chabert
01 55 31 92 30

imprimeur
Imprimerie de Montligeon
ZI Les Gaillons
61400 St-Hilaire-le-Châtel

vente au numéro
et abonnements
Marie Daudier
01 55 31 92 30 (14 h 30-17 h 00)

réclamations
marie.daudier@archimag.com
BP 95-92244 Malakoff Cedex
tarifs et conditions
d'abonnement
valables jusqu'au 31-12-2009 :
France : 1 an, 148 euros
France : 2 ans, 263 euros
Étranger : 1 an, 168 euros
Tarif étudiant : 1 an, 20 euros
Tarif demandeur d'emploi :
1 an, 50 euros
Vente au numéro : 16 euros

éditeur
IDP SARL, au capital
de 40 000 euros
Information, documentation, presse
N° de commission paritaire :
1009 T 85484
ISSN : 1242-1367
Dépôt légal à parution du numéro



annonceurs
IDP : 2^e de couverture
Serda : 3^e de couverture
Stocomest : 4^e de couverture

crédits photos
Couverture : Angelo Gilardelli
Intérieures : droits réservés,
voir crédits.

© IDP décembre 2009
Archimag est une publication
du groupe Serda
Toute adaptation ou
reproduction, même partielle,
des informations parues dans
Archimag est interdite sauf
accord écrit d'IDP SARL.



annoncez-VOUS sur Archimag et Archimag.com Leïla Awad leila.awad@archimag.com 01 55 31 92 35
www.archimag.com abonnez-vous à Archimag